



# Macot la Plagne

## Compte rendu Conseil municipal

07 février 2011



Pour la deuxième année consécutive, la commune de Macot La Plagne prend la première place du classement général des communes dans la catégorie « bois » de la ligue ENR France 2010, récompensant ainsi sa politique de développement des énergies renouvelables (chaufferie bio-masse à Plagne Centre et chaufferie bois à l'école maternelle).

**En photo :** monsieur le maire et monsieur CATHELIN président de l'Union syndicale des copropriétaires et propriétaires de Plagne Centre (USCPPC) à la remise des prix, à Grenoble, le 26 janvier dernier.

## Conseil municipal du 07 FÉVRIER 2011

**Présents** : M. Richard BROCHE, maire,

Mme Sylvie MAITRE, adjointe,

MM. Joël OUGIER SIMONIN, Robert ASTIER, André BROCHE, Bernard AUBONNET, adjoints,

Mme Ginette REBUFFET, conseillère municipale,

MM. René ALLAMAND, DAVID ALLEMOZ, Laurent BOCH, Michel BORLET, Yves BRIANCON, Nicolas BRIANCON MARJOLLET, Jean-Luc BROCHE, Paul BROCHE, Jean-Marie GERMAIN, Patrice MEREL, Pierre OUGIER, Marin VIVET GROS, conseillers municipaux.

Mme Sylvie MAITRE est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 10 janvier 2011. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Après que monsieur le maire ait rappelé que le budget 2011 ne sera voté qu'en mars, monsieur le maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour relative à une avance sur la subvention allouée au club des sports afin que cette association puisse fonctionner jusqu'en mars.

Le conseil municipal donne son accord pour l'ajout de cette délibération.

## Ressources humaines

### 1. RÉFORME DU CADRE D'EMPLOI DES TECHNICIENS TERRITORIAUX (CATÉGORIE B)

Suite à une réforme réglementaire, monsieur le maire explique que la collectivité doit modifier le tableau des cadres d'emploi des techniciens territoriaux (catégorie B).

Cette réforme, qui concerne deux agents de la commune, consiste en l'intégration des cadres d'emploi « contrôleurs territoriaux » et « techniciens supérieurs » dans celui de « techniciens territoriaux ».

Monsieur le maire propose ainsi au conseil municipal de modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité, pour le mettre en conformité avec ces nouvelles dispositions réglementaires.

**Le conseil municipal approuve le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'il lui est proposé. (Votants : 19, pour : 19)**

### 2. RÉGLEMENT DE FORMATION DU PERSONNEL ET CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CNFPT)

Madame Sylvie MAITRE rappelle que tout agent de la collectivité a le droit d'accéder à des formations professionnelles tout au long de sa carrière dans la fonction publique. La collectivité a souhaité rédiger un règlement de formation qui définit les conditions dans lesquelles les agents peuvent se former.

Ce document a été rédigé par un groupe de travail composé des représentants des élus et du personnel au comité technique paritaire de la collectivité, puis présenté et validé lors de la dernière séance de ce dernier.

Afin de permettre de compléter l'offre de formation déjà existante, madame Sylvie MAITRE propose également de passer une convention avec le CNFPT (qui assure les missions de formation). Moyennant une participation financière de la collectivité pour certaines formations, cette convention permettra au CNFPT d'ajuster les formations à la demande collective.

**Le conseil municipal approuve le règlement de formation du personnel présenté et autorise le maire à signer la convention avec le CNFPT. (Votants : 19, pour : 19)**

### 3. EXPÉRIMENTATION DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL D'ÉVALUATION DU PERSONNEL

Madame Sylvie MAITRE rappelle que les agents sont notés annuellement. Par mesure dérogatoire, elle propose de remplacer cette notation, sans réel intérêt, par un entretien annuel d'évaluation professionnelle. Elle précise que le directeur général des services, la directrice générale adjointe et le directeur des services techniques ne sont pas soumis à cet entretien. En revanche, une lettre d'objectifs sera établie pour chacun. Le résultat sera évalué directement

par monsieur le maire chaque année.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN suggère de définir une durée limitée pour ces entretiens afin de ne pas trop empiéter sur le temps de travail des agents.

Monsieur Paul BROCHE fait part de son désaccord à la mise en place de cet entretien qu'il trouve arbitraire car les agents ne seront évalués que par une seule personne. Il propose de créer une commission d'évaluation composée de 3 personnes minimum.

Madame Sylvie MAITRE rappelle que la notation est une obligation réglementaire. Elle précise que l'entretien professionnel est conduit par le supérieur hiérarchique direct. La fiche d'évaluation est ensuite visée par monsieur le maire, avant d'être notifiée à l'agent qui peut la compléter avant qu'elle soit envoyée au centre de gestion. En cas de désaccord, l'agent a la possibilité de demander une révision du compte rendu de l'entretien d'évaluation.

**Le conseil municipal approuve le principe de l'expérimentation de l'entretien professionnel annuel. (Votants : 19, pour : 18, contre : 1, Paul BROCHE)**

## Affaires générales

### 1. FRAIS DE DÉPLACEMENTS DES AGENTS COMMUNAUX ET DES BÉNÉVOLES

Madame Sylvie MAITRE explique que le personnel de la bibliothèque municipale est aidé par des bénévoles. Ces personnes sont amenées à effectuer des déplacements pour le compte de la commune, en particulier pour leurs formations, leurs relations avec la bibliothèque départementale et leurs achats en librairie.

La commune peut rembourser les frais de déplacements engagés par ces bénévoles, y compris ceux effectués avec leur véhicule personnel.

Les modalités de remboursement des frais sont les mêmes que les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux.

**Le conseil municipal approuve le principe de remboursement des frais engagés par les bénévoles dans le cadre des missions de service public liées à la bibliothèque, selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux. (Votants : 19, pour : 19)**

### 2. CONVENTION AVEC LA GARDERIE MARIE CHRISTINE

Madame Sylvie MAITRE informe le conseil municipal de la difficulté pour la garderie Marie-Christine, située à Plagne Centre, de trouver un prestataire pour la livraison de ses repas. Depuis 2005, la cuisine municipale, située dans les mêmes locaux, fournit les repas à la garderie Marie Christine.

Madame Sylvie MAITRE propose ainsi de renouveler la convention passée le 02 novembre 2009 pour la fourniture des repas par la cuisine municipale et ce, pour une durée de 3 années.

Elle suggère de maintenir le tarif de 4,50 euros le repas pour 2011 en précisant que ce dernier pourra ensuite être révisé chaque année par le conseil municipal.

**Le conseil municipal approuve le renouvellement de la convention à passer avec la garderie «Marie-Christine» pour une durée de 3 années et fixe le tarif à 4,50 euros le repas. (Votants : 19, pour : 19)**

### **3. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL SITUÉ À PLAGNE CENTRE**

Vu la demande faite annuellement par la société Trans'loc Alain BOUZON et Fils, monsieur le maire propose de mettre à disposition de cette société le local situé à Plagne Centre à côté de la bagagerie. Cette mise à disposition s'effectuera moyennant un loyer de 2 400 euros charges comprises pour la saison hivernale 2010/2011.

**Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition du local précité à la société Trans'loc Alain BOUZON et Fils pour la saison hivernale dans les conditions énoncées.**

(Votants : 19, pour : 19)

### **4. BAIL A TITRE PRÉCAIRE DE LOCAUX COMMERCIAUX**

Monsieur Robert ASTIER fait part au conseil municipal de la demande faite par monsieur Jean-Paul PAROLA, commerçant, d'exploiter le lot n°109 résidence le Vercors à Plagne Centre pour son affaire de bijouterie. Monsieur Robert ASTIER propose de lui mettre à disposition moyennant un loyer de 3 810 euros TTC pour la saison hivernale 2010/2011.

**Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le bail à titre précaire du local précité à monsieur Jean-Paul PAROLA dans les conditions énoncées.**

(Votants : 19, pour : 19)

### **5. TARIFS DES LOCATIONS DES EMPRISES DU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN indique au conseil municipal que certains commerces et restaurants peuvent être amenés à utiliser une partie du domaine public de la commune dans le cadre de leur exploitation. Il précise que ces occupations donnent lieu à la signature de convention d'occupation du domaine public.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN rappelle que le tarif voté pour 2010 était de 59,18 euros le m<sup>2</sup>. La révision pour la saison hivernale 2010/2011 est donc calculée à partir de l'indice INSEE, ce qui le fixe à 59,37 euros le m<sup>2</sup>.

**Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer les conventions d'occupation du domaine public avec les commerces concernés et fixe le tarif à 59,37 euros le m<sup>2</sup>. (Votants : 19, pour : 19)**

### **6. PRISE EN CHARGE PARTIELLE INSÉMINATION ARTIFICIELLE DES VACHES**

Monsieur Marin VIVET GROS demande l'accord du conseil municipal pour la reconduction de la prise en charge partielle des frais d'insémination artificielle des vaches. Il invite le conseil municipal à adopter le maintien du tarif de cette prise en charge à hauteur de 20 euros par vache.

**Le conseil municipal donne son accord pour la prise en charge partielle des frais d'insémination artificielle des vaches. (Votants : 19, pour : 19)**

### **7. SAEM « PLAGNE RÉNOV' » : VALIDATION DE DEUX CONTRATS DE SUBVENTION**

Monsieur Bernard AUBONNET informe les membres présents qu'il convient de procéder au versement des subventions pour 2 dossiers achevés :

- monsieur Eric GUINET - rénovation appt 507 Le France à Plagne Centre - aide de 3 484 euros (soit 1 742 € euros pour la SAP et 1742 € euros pour la commune) pour 17 420,05 euros TTC de Travaux
- monsieur Bernard PASQUIER - rénovation appt n° 422 Thémis à Belle Plagne - aide de 1 970,00 euros (soit 985 euros pour la SAP et 985 euros pour la commune) pour 9 850 euros TTC de travaux.

**Le conseil municipal décide de procéder au versement des subventions pour les 2 dossiers de rénovation achevés. (Votants : 19, pour : 19)**

## **8. ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'AIME (CCCA) À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE SAVOIE (EPFL)**

Monsieur le maire explique les missions de l'EPFL. Cette structure a pour mission de négocier et mener les procédures relatives à l'acquisition de foncier pour les projets des collectivités qui le souhaitent.

Il existe l'EPF d'Etat qui dépend du préfet de région et l'EPF Local qui lui est créé par délibération des collectivités.

L'adhésion à cet établissement implique une participation à ses frais de fonctionnement. Cette dernière se traduit par l'institution d'une taxe (taxe spéciale d'équipement). Pour 2010, le coût moyen de cette taxe par foyer fiscal était de l'ordre de 9 euros.

L'adhésion de la CCCA résulte d'une demande de la commune d'Aime pour ses projets de réhabilitation du centre bourg et pour son lotissement de Longefoy. Ayant transféré ses compétences ZAC, SCOT et OPAH à la Communauté de communes, la commune d'Aime (comme les autres communes membres de la CCCA) ne pouvait plus solliciter directement l'adhésion à cet établissement.

Monsieur le maire confirme que la décision d'adhésion a peut-être été prise un peu rapidement sans évaluer réellement les besoins des communes du canton.

Pour la commune de Macot La Plagne, monsieur le maire avait envisagé de faire appel à l'EPFL pour, par exemple, travailler sur la rénovation des lits froids en station. Cet établissement porterait alors toute la partie financière de l'opération.

Monsieur le maire explique que la communauté de communes du canton d'Aime peut demander le retrait de cet établissement quand elle le souhaite. En revanche, la taxe spéciale d'équipement sera de toute manière prélevée pour 2011.

Il demande ainsi au conseil municipal de se prononcer sur la poursuite ou non de l'adhésion de la CCCA à l'EPFL.

Monsieur Jean Luc BROCHE rappelle que la commune ne souhaite pas augmenter ses taxes et trouve dommage que ces dernières le soient par le biais de la CCCA.

Monsieur Michel BORLET pense que cet outil est très intéressant pour les petites communes. En revanche, il estime que les services administratifs de la commune de Macot La Plagne sont assez structurés et complets pour ne pas avoir besoin de l'aide de cet établissement.

Monsieur Bernard AUBONNET trouve deux grands avantages à cette adhésion :

- le soutien pour les petites communes du canton (solidarité)
- pour la commune de Macot La Plagne, la possibilité dans quelques années de pouvoir racheter et réhabiliter la multipropriété de Plagne Bellecôte.

Monsieur Michel BORLET est d'accord sur ces points mais trouve dommage que la discussion ait lieu postérieurement à l'adhésion à cet établissement. Monsieur Michel BORLET rappelle qu'il est important que la décision soit prise en premier lieu en conseil municipal surtout quand celle-ci engage l'argent du contribuable.

Monsieur Bernard AUBONNET rappelle que le conseil municipal a désigné des délégués représentants la commune à la communauté de communes. Ce jour là, il y avait au moins un délégué présent qui a pris une décision. Où étaient les autres délégués ?

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN mentionne que ce n'est pas la première fois que des délégués prennent des décisions dans les structures extérieures sans avoir demandé préalablement l'avis du conseil municipal. Pourtant, il lui semble qu'en début de mandat, il avait bien été précisé que les délégués élus dans les différentes structures représentaient la commune et les décisions du conseil municipal. Il souhaite que le conseil municipal se prononce sur l'obligation ou non des délégués de recueillir l'avis du conseil municipal avant de prendre une décision qui engage la commune.

Monsieur le maire demande que ce point soit abordé à la suite de l'ordre du jour et propose de terminer sur cette délibération.

Suite à l'interrogation d'André BROCHE, monsieur le maire rappelle que les décisions à la CCCA sont prises, comme en conseil municipal, à la majorité. Ainsi, même si la commune de Macot La Plagne avait refusé, l'adhésion à l'EPFL aurait été votée.

Madame Sylvie MAITRE, qui n'avait pu être présente le jour du vote, pense que sur la base des informations données lors du conseil communautaire en question, elle aurait voté pour cette adhésion. En outre, elle ajoute que le délai, entre la réception de l'ordre du jour et la date du conseil communautaire en question, ne permet pas un débat en conseil municipal. Madame Sylvie MAITRE estime que ce fonctionnement doit être revu pour permettre une information correcte. Monsieur le maire informe qu'il va inviter madame la présidente de la CCCA en conseil municipal afin qu'elle rappelle les missions et les compétences de la structure et présente les projets. Monsieur Robert ASTIER pense que cette présentation aurait dû être réalisée en début de mandat.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN regrette que le conseil municipal ait appris cette décision deux mois après, par le biais d'un compte rendu. D'autre part, cette adhésion s'est décidée sur la demande d'une seule commune pour un projet (UTN Aime 2000) sur lequel cette dernière s'était engagée à assurer l'ensemble du montage financier. Il réitère l'importance de discuter de toutes les décisions qui engagent financièrement les contribuables. Il trouve illogique que les communes soient représentées de la même manière à la communauté de communes alors que certaines ont un poids financier plus important.

Monsieur le maire rappelle que la demande d'Aime concernait deux dossiers : le lotissement de l'Adray à Longefoy, et la réhabilitation du quartier de la basilique.

Madame Sylvie MAITRE souhaite rappeler que la première raison d'être d'une communauté de communes est justement d'effacer les inégalités et de travailler en commun, avec le même engagement, sur des projets d'intérêt communautaire. Elle rappelle que des services intercommunaux comme la maison de retraite, la crèche, très fréquentés par la population macotaise, n'auraient pu voir le jour sans intercommunalité.

Monsieur le maire explique que de nombreux échanges ont eu lieu à la CCCA et notamment sur la représentation des communes au sein du conseil communautaire. Les statuts pourraient être modifiés en conséquence : au lieu de deux titulaires et deux suppléants par commune, la proposition est de nommer trois titulaires et un suppléant.

Monsieur René ALLAMAND soulève un problème de fonctionnement dans la collectivité puisque des décisions engageant la commune financièrement peuvent être prises sans que le conseil municipal ne soit au courant.

Monsieur Patrice MEREL ajoute que les incidences financières peuvent être bien plus importantes. Il est ainsi nécessaire d'être très vigilant sur ce point.

Au nom de ses colistiers, monsieur Joël OUGIER SIMONIN demande qu'une délibération soit prise afin de subordonner toute décision de la CCCA concernant la commune de Macot à l'accord du conseil municipal. Il demande également le retrait de la CCCA à l'EPFL, et souhaite que la CCCA ne puisse plus engager la commune financièrement sans l'avis de cette dernière. Monsieur le maire indique qu'une telle délibération est illégale. Il propose que le conseil municipal se positionne sur le maintien ou le retrait de l'adhésion de la CCCA à l'EPFL.

**Le conseil municipal refuse l'adhésion à l'EPFL et demande ainsi le retrait de la CCCA à l'EPFL. Il ajoute qu'il souhaite que la CCCA ne puisse adhérer à aucun organisme extérieur qui induirait un impôt ou taxe, sans accord préalable des communes membres. (Votants : 19, pour : 17, abstention : 2, Richard BROCHE, Laurent BOCH).**

## Travaux - marchés

### 1. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES - RÉNOVATION DES GALERIES DE PLAGNE CENTRE.

Monsieur le maire rappelle la réalisation prochaine des travaux de réhabilitation des galeries de la station de Plagne Centre. Il explique qu'il est nécessaire de lancer une consultation, par voie de procédure adaptée, pour souscrire une police d'assurance « dommage ouvrage » dans le cadre de ces travaux. Dans le même esprit que pour les marchés de travaux, il propose de constituer un groupement de commandes avec l'Union syndicale des copropriétaires et propriétaires de Plagne Centre (USCPPC), partenaire de la commune dans ce projet.

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de convention constitutive de groupement.

Monsieur le maire informe de l'approbation du projet, du budget et de la modification des statuts de l'USCPPC par l'ensemble des copropriétaires. L'appel d'offres pour les travaux devrait être lancé aux alentours du 15 février. Les travaux, relatifs à la collectivité (au niveau de l'école), devraient ainsi débiter vers la fin juin.

Monsieur René ALLAMAND demande qu'une réunion soit organisée pour le conseil municipal afin de réaliser un point sur les modifications apportées au projet et au budget.

Monsieur le maire prend acte de la demande et assure que cela sera fait. Il rassure l'assemblée en précisant que le budget n'a guère été modifié. Il reste la difficulté de trouver une solution pour certains aspects fonciers. Il est prévu de travailler sur ce point en collaboration avec le conseil municipal.

Messieurs Robert ASTIER et Joël OUGIER SIMONIN s'interrogent sur la prise en charge des accès handicapés (rampes et ascenseurs).

Monsieur le maire explique que les copropriétés mettent à disposition de la commune la partie foncière nécessaire. La collectivité prend en charge les travaux.

Messieurs Robert ASTIER et Joël OUGIER SIMONIN demandent si la convention précisant les modalités d'entretien des futures galeries est finalisée.

Monsieur le maire précise que cette dernière est en cours de finition et qu'elle sera présentée en conseil municipal pour validation avant la signature des marchés.

**Le conseil municipal approuve la constitution d'un groupement de commandes pour la souscription d'une assurance « dommage ouvrage » et accepte les termes de la convention. (Votants : 19, pour : 19)**

### 2. SCI MFX IMMO PLAGNE SOLEIL - PROMESSE DE VENTE.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN rappelle au conseil municipal le projet de construction d'un bâtiment à usage de services et commerces à Plagne Soleil. Le dossier de la SCI MFX Immo avait été retenu suite à un appel d'offres. Aujourd'hui, il conviendrait d'établir une promesse de vente du terrain d'assiette. Il explique que la promesse de vente est en cours de finalisation car un point n'a pas été éclairci concernant l'entretien des accès de liaisons et de l'ascenseur, avec les autres propriétaires (MFX IMMO et SAP).

Deux solutions sont possibles :

- soit créer une copropriété avec une convention qui définit le montant des charges réparties suivant les volumes
- soit la commune prend un arrêté pour imposer une participation financière des autres parties en maintenant ces passages dans le domaine public.

Sur le long terme, monsieur Joël OUGIER SIMONIN préconise la création d'une copropriété.

Il demande au conseil municipal de valider, ce jour, le principe de copropriété afin que la promesse de vente soit finalisée et présentée au prochain conseil municipal.

**Le conseil municipal valide le principe de copropriété pour la prise en charge de l'entretien de l'accès et de l'ascenseur. (Votants : 19, pour : 18, Abstention : 1, Robert ASTIER)**

## Urbanisme

### 1. ACQUISITION D'UN TERRAIN A PLAGNE 1800 POUR L'IMPLANTATION DE CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS.

Monsieur André BROCHE informe le conseil municipal que les conteneurs semi-enterrés ont été mis en place sur le terrain d'Avenir 1800 et qu'il convient ainsi de régulariser cette emprise.

Il explique qu'un accord a été passé avec la copropriété qui mettrait à disposition les parcelles N° 2148 (30 m<sup>2</sup>) - 2150 (30 m<sup>2</sup>) et 2152 (156 m<sup>2</sup>) nécessaires à l'implantation des conteneurs. En contrepartie, la commune prenait en charge une partie du coût des enrobés sur les parcelles section N° 1421 - 1431 - 1427 - 1438 - 1425.

Il ajoute que cet accord permet également de régulariser un arrangement pris par la collectivité lors de la réalisation de l'immeuble qui consistait à prendre en charge une partie des enrobés.

**Le conseil municipal accepte la régularisation de l'emprise des conteneurs telle qu'énoncée ci-dessus. (Votants : 19, pour : 19)**

## 2. AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DU VILLAGE

Monsieur Paul BROCHE, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN rappelle les travaux d'aménagement de l'entrée de Macot chef-lieu. Il convient aujourd'hui de régulariser les accords obtenus des divers propriétaires préalablement au démarrage des travaux.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN propose les acquisitions de parcelles suivantes (le prix est de 30,49 euros/m<sup>2</sup> compensé par la réalisation de divers travaux pour chaque propriétaire) :

a/ Indivision PERRIÈRE - Section A n° 3 295 - 22 m<sup>2</sup> - 670,78 euros

b/ M. et Mme BROCHE Edmond - Section A n° 3297 - 12 m<sup>2</sup> - 365,88 euros et Section A n° 3305 - 2 m<sup>2</sup> - 69,98 euros

c/ Indivision COSTERG - Section A n° 3 301 - 9 m<sup>2</sup> - 274,41 euros

d/ M. et Mme Paul COSTERG - Section A n° 3 303 - 6 m<sup>2</sup> - 182,94 euros

e/ M. et Mme Jean Pierre BRIKAJLO - Section A n° 3 311 - 5 m<sup>2</sup> - 152,45 euros

f/ M. Paul FINET - Section A n° 3 317 - 4 m<sup>2</sup> - 121,96 euros

g/ Mme Sabine FINET - Section A n° 3 313 - 1 m<sup>2</sup> - 30,49 euros, Section A n° 3 315 - 2 m<sup>2</sup> - 60,98 euros et Section A n° 3 319 -

6 m<sup>2</sup> - 182,94 euros

h/ M. et Mme François COSTERG - Section A n° 3 321 - 11 m<sup>2</sup> - 335,39 euros

i/ M. et Mme Etienne MEREL - VEVOZ - Section A n° 3059p - 40 m<sup>2</sup> - 1219,60 euros

j/ Pour la parcelle A n° 3 331 de 16 m<sup>2</sup> : échange sans soulte pour les copropriétaires de la parcelle section A n° 2 301 en contre partie de la parcelle communale A n° 3274 de 40 m<sup>2</sup>.

Monsieur Michel BORLET trouve dommage que les murets n'aient pas été réalisés en pierre.

**Le conseil municipal accepte la régularisation de l'emprise de l'aménagement de l'entrée du village telle qu'énoncée ci-dessus. (Votants : 18, pour : 18)**

## 3. DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT A CRÊTE CÔTE

Monsieur Jean Luc BROCHE expose au conseil municipal le projet de stabilisation de talus de la RD 221 au niveau de Crête Côte ( lieu dit « Plante-Melay » ) sur la commune de Macot La Plagne.

Dans ce cadre, la commune doit solliciter auprès du ministère de l'agriculture l'autorisation de défrichage d'une parcelle de 3 900 m<sup>2</sup> dans les parcelles cadastrales ci-dessous :

**Parcelles relevant du régime forestier :**

- Section N n°678 : 2 250 m<sup>2</sup> à défricher, Section N n° 680 : 4000 m<sup>2</sup> à défricher, Section N n° 988 : 1 000 m<sup>2</sup> à défricher, soit un total de 3 650 m<sup>2</sup>.

**Parcelles appartenant à la commune mais ne relevant pas du régime forestier :**

- Section N n°312 : 50 m<sup>2</sup> à défricher, Section N n°313 : 200 m<sup>2</sup> à défricher, soit un total de 250 m<sup>2</sup>.

**Le conseil municipal décide de solliciter auprès du ministère de l'agriculture une autorisation de défrichage de 3 900 m<sup>2</sup> sur les parcelles cadastrées ci-dessus. (Votants : 19, pour : 19).**

## 4. AUTORISATION ACCORDÉE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE (SIGP) DE DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur Bernard AUBONNET rappelle le projet de rénovation de la piscine de Plagne Bellecôte par le SIGP. Il propose d'autoriser le SIGP à déposer le permis de construire afin de ne pas perdre trop de temps (délai de 6 mois d'instruction, 2 mois de recours, et un de retrait) et pouvoir envisager de commencer les travaux au printemps 2012. Il ajoute que la SAP va déposer le permis pour les caisses et l'ESF de Bellecôte a également

déposé le sien ; et rappelle que le SIGP s'était engagé devant les services de l'État à déposer les trois permis en même temps. Parallèlement, il suggère également de lancer la DSP pour la gestion de la piscine.

Monsieur Bernard AUBONNET précise que le dépôt de permis n'engage pas les travaux pour le moment et qu'une réunion sera organisée avec l'ensemble du conseil municipal pour la présentation du projet et la rédaction du cahier des charges de la DSP.

**Le conseil municipal autorise le syndicat intercommunal de la grande Plagne à déposer un permis de construire sur la parcelle communale Section M n° 2048 à Plagne Bellecôte. (Votants : 19, pour : 19)**

## 5. DESTINATION DES PRODUITS DE LA FORÊT COMMUNALE POUR 2011

Monsieur Jean Luc BROCHE donne lecture au conseil municipal de la lettre de l'Office national des forêts, concernant les coupes à asséoir en 2011 en forêt communale relevant du régime forestier. Il demande au conseil municipal d'autoriser l'ONF à procéder au martelage des coupes situées sur les parcelles 16, 39, 45.

Madame Sylvie MAITRE demande si la commune ne peut pas mettre en place l'obligation de nettoyer correctement la forêt après une coupe.

Monsieur Jean Luc BROCHE explique que la politique de l'ONF est de laisser un maximum de bois mort en forêt afin de contribuer au maintien et à la valorisation de la biodiversité.

**Le conseil municipal demande à l'ONF de bien vouloir procéder au martelage des coupes désignées ci-dessus et désigne Messieurs Jean Luc Broche, Joël Ougier Simonin et André Broche comme garant de la bonne exploitation des bois. (Votants : 19, pour : 19)**

## Ajout délibération

### 1. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ACCORDÉE AU CLUB DES SPORTS DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BP 2011

Monsieur le maire rappelle que le budget 2011 de la commune sera voté en mars.

Afin de permettre au club des sports de fonctionner jusqu'à l'adoption de celui-ci, monsieur le maire propose de verser à l'association 25% du montant attribué et versé en 2010, correspondant à 110 000 euros, soit 27 500 euros en une seule fois.

**Le conseil municipal approuve l'avance sur la subvention de fonctionnement accordée au club des sports dans l'attente du vote du budget. (Votants : 19, Pour : 19)**

## Questions diverses

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'AIME

Concernant le projet de territoire en réflexion à la communauté de communes du Canton d'Aime, monsieur le maire rappelle l'importance que les élus s'inscrivent aux différentes commissions.

Madame Sylvie MAITRE informe qu'un groupe de travail a été créé au sein de la communauté de communes du canton d'Aime pour étudier la création d'un pôle médical.

Elle ajoute qu'elle travaille actuellement sur le renouvellement du contrat enfance entre la CAF et la CCCA. Ce renouvellement, pour Macot La Plagne, concerne la crèche « les petits bonnets » à Plagne Centre. Enfin, madame Sylvie MAITRE informe le conseil municipal que le taux de remplissage de la crèche intercommunale atteint les 75%, ce qui confirme le bien fondé de cette réalisation.

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE (SIGP)

Monsieur le maire informe que le dossier de la Société d'aménagement de la Plagne concernant le programme d'investissements du domaine jusqu'en 2027 est consultable pour les conseillers municipaux dans le bureau du directeur général des services en mairie.

Il est prévu une réunion au SIGP pour travailler sur ce dossier en partenariat avec la SAP.

Suite à l'incident technique au télésiège de la Bergerie, Monsieur Joël OUGIER SIMONIN se demande si la SAP a pris conscience de l'importance de remettre en place le télésiège de Plagne Soleil.

De même, monsieur Michel BORLET rappelle que le fait de déplacer légèrement le télésiège du Colorado permettrait un retour sur Plagne Belledcôte et allégerait les deux autres remontées mécaniques.

### **BÂTIMENT LE GÉNÉPY**

Madame Sylvie MAITRE souhaite évoquer en conseil municipal la gestion du foyer logement « le Génepy » à Belle Plagne. Elle rappelle que celui-ci appartient à l'OPAC. La commune a mis à disposition le foncier pour sa construction, assume entièrement son entretien mais ne sera jamais propriétaire. Ce bâtiment construit en 1987 devient de plus en plus couteux pour la collectivité qui doit faire face à des travaux importants. Elle suggère de dénoncer la convention en 2014 et de rendre le bâtiment à l'OPAC car elle estime anormal de devoir financer sur le budget communal un bien qui ne lui appartient pas.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN se demande si la commune ne devrait pas tenter de le récupérer afin de réaliser un logement « saisonnier », en partenariat avec les socio-professionnels de la station de Belle Plagne. Madame Sylvie MAITRE indique qu'elle a questionné le directeur général de l'OPAC de la Savoie à ce sujet en juillet dernier. Aucune réponse sur la possibilité d'achat de ce bâtiment n'a été apportée à ce jour. Elle explique qu'elle a fait réaliser par le service financier un état du coût de ce bâtiment depuis sa construction jusqu'à aujourd'hui. Elle propose de mettre à disposition de l'ensemble du conseil municipal ces documents et de reparler de ce point lors du prochain conseil municipal.

### **NUISANCES SONORES - BELLE PLAGNE**

Suite à des retours négatifs de clients sur les nuisances sonores, monsieur Laurent BOCH explique que monsieur le maire a souhaité rencontrer l'ensemble des professionnels de la station de Belle Plagne pour évoquer cette question.

Après une large discussion, il a été décidé de mettre en place deux antennes sur la station qui mesurent les nuisances sonores. Lorsqu'un certain seuil est dépassé, un avertissement est transmis directement aux personnes préalablement désignées (professionnels, gendarmes, police municipale). De même, ces appareils enregistrent l'ensemble des données, et lors de plaintes de clients, il sera possible de vérifier l'intensité du bruit.

Monsieur Laurent BOCH ajoute que cette installation a un coût de 3 000 euros et que les antennes seront mises en place avant les vacances scolaires de février.

Monsieur Michel BORLET trouve cette idée très bonne mais souhaite rappeler que les établissements de nuit à La Plagne se font de plus en plus rares.

Monsieur le maire explique que cette réunion a été très intéressante et les gendarmes ont justement proposé leur soutien aux gérants des établissements de nuit.

### **PISTE DE BOBSLEIGH**

Monsieur Laurent BOCH rappelle que monsieur André BROCHE, directeur de la piste de bobsleigh, sera à la retraite à la fin de la saison d'hiver.

Il informe le conseil municipal que monsieur Bruno MINGEON a été approché pour la suite et que celui-ci a répondu favorablement à cette demande.

Monsieur Laurent BOCH demande au conseil municipal leur avis sur cette proposition.

Monsieur André BROCHE pense qu'il est important que les personnes concernées par cette piste de bob se rencontrent pour évoquer les moyens à mettre en oeuvre afin de pérenniser cette installation sur du long terme.

Monsieur le maire est d'accord avec monsieur André BROCHE, et pense que monsieur Bruno MINGEON ne prendra la suite que si la commune est capable de lui garantir une pérennisation de son emploi.

Monsieur Laurent BOCH est tout à fait d'accord avec monsieur le maire et monsieur André BROCHE sur la réflexion à mener

pour la gestion de la piste de bob. En revanche, il ajoute que le choix s'est porté sur monsieur Bruno MINGEON, pour sa personnalité médiatique et pour ses idées relatives au développement de la piste de bob. Il explique qu'il souhaitait juste en informer le conseil municipal afin qu'une discussion puisse s'engager.

Le conseil municipal trouve la proposition très intéressante mais pense qu'il est important de pérenniser d'abord l'installation sur du long terme.

### **DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) DU CENTRE DE FORME ET DE LA PISCINE**

Monsieur Paul BROCHE informe que l'avis de publicité pour la DSP du centre de forme et de la piscine de Belle Plagne a été publié. Il fait part du souhait de certains conseillers municipaux d'adjoindre, en option, la gestion de la salle des congrès dans le cahier des charges.

Monsieur Paul BROCHE demande l'avis du conseil municipal. Il ajoute que la salle des congrès n'a pas la même rentabilité que le centre de forme et la piscine. Il propose de transmettre une copie du budget des deux structures à l'ensemble du conseil.

Monsieur Michel BORLET trouve plus judicieux que la commune garde la gestion de la salle des congrès.

Monsieur André BROCHE explique que l'idée était de transmettre la gestion de cette salle à un prestataire et de garder des périodes de disponibilité pour la commune.

Madame Sylvie MAITRE pense que l'idée de mettre la gestion en option dans la DSP est intéressante. Cela permet à la collectivité de prendre une décision après avoir analysé les propositions.

Monsieur Bernard AUBONNET ajoute qu'un accord peut être trouvé avec le prestataire afin de garder une grande disponibilité.

Le conseil municipal donne son accord pour que la salle des congrès soit ajoutée, en option, dans le cahier des charges.

### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Monsieur Nicolas BRIANCON MARJOLLET estime qu'il n'y a aucune communication entre délégués suppléants et titulaires de la commune et qu'il n'est au courant de rien. Madame Sylvie MAITRE propose sa place de titulaire à Nicolas BRIANCON MARJOLLET si cela pouvait l'aider à mieux s'investir dans l'intercommunalité. Pour sa part, une place de suppléante lui irait très bien et ne changerait rien à son engagement.

Monsieur Robert ASTIER délégué suppléant à la CCCA, fait part de son mécontentement quant à l'intégration des délégués suppléants au sein du conseil communautaire qui pour lui sont mis dans un coin.

Messieurs Nicolas BRIANCON MARJOLLET et Robert ASTIER démissionnent de leurs postes de délégués suppléants à la Communauté de communes du canton d'Aime.

Monsieur le maire prend note et ajoute qu'un vote pour désigner de nouveaux délégués sera proposé lors du prochain conseil municipal.

### **RÔLE DES DÉLÉGUÉS**

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN souhaite évoquer le fonctionnement des délégués de la commune dans les structures extérieures.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur le rôle et les missions de ces délégués ; en particulier sur l'engagement de la commune par ces délégués sans discussion préalable en conseil municipal.

Madame Sylvie MAITRE lui suggère de s'impliquer dans la communauté de communes. Cela lui permettrait d'évaluer par lui-même les difficultés à rendre compte au conseil municipal de l'ensemble des décisions à prendre ou prises en conseil communautaire. Monsieur Joël OUGIER SIMONIN répond qu'il essaye de participer à un maximum de réunion mais certains sujets ne sont jamais évoqués et sont connus une fois que la décision est prise. Madame Sylvie MAITRE indique, que pour sa part, il est difficile de faire un choix sur les sujets à aborder prioritairement en conseil municipal. Il lui semble que le manque de connaissance des élus dans les domaines très variés et très complexes qui sont abordés les conduiraient

peut-être à s'attarder sur des dossiers qui ne seraient pas les plus importants. Les délégués eux mêmes manquent parfois d'information sur les différents points de l'ordre du jour, de la CCCA par exemple.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN pense que la difficulté vient du fait que les communes membres de la communauté de communes n'ont pas les mêmes besoins. Il réitère son désaccord quant au transfert de certaines compétences à la communauté de communes qui peuvent être assumés par les services de la commune. Monsieur Michel BORLET est d'accord avec monsieur Joël OUGIER SIMONIN sur le fait que la commune de Macot La Plagne n'a pas les mêmes intérêts et les mêmes besoins que certaines petites communes du canton mais estime qu'il est sûrement possible de trouver un équilibre au sein de cette structure.

Madame Sylvie MAITRE comprend tout à fait les réticences de chacun. Elle prend l'exemple de la crèche de Plagne Centre qui devrait normalement être transférée à la CCCA. Elle aurait elle même du mal à envisager ce transfert. Bien sûr, une telle décision sera prise en conseil municipal. De même, elle ajoute que la CCCA a de nombreux projets pour les années à venir. Elle indique que ces projets seront chiffrés et considérés comme normal que ceux-ci soient évoqués devant le conseil municipal avant que la CCCA prenne une décision. Mais, madame Sylvie MAITRE répète qu'il est difficile de tout évoquer en conseil municipal.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN prend note des déclarations de madame Sylvie MAITRE et espère que maintenant les délégués demanderont systématiquement l'avis du conseil municipal pour les sujets importants.

Madame Sylvie MAITRE souhaite rappeler à l'ensemble des conseillers municipaux la réglementation qui encadre la notion de majorité au sein d'une communauté de communes et qui diffère de celle des conseils municipaux. Compte tenu de ces éléments, même si la commune de Macot La Plagne n'approuvait pas un projet, celui-ci pourrait être mis en oeuvre

sans son consentement. Madame Sylvie MAITRE rappelle que l'objectif de l'intercommunalité est de permettre à toutes les communes du canton d'avancer ensemble sur des objectifs communs.

Monsieur André BROCHE rappelle que l'objectif prioritaire de la commune de Macot La Plagne est quand même de faire évoluer et maintenir la station de la Plagne.

Monsieur le maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux d'être présents au prochain conseil municipal informel pour la présentation de la communauté de communes par sa présidente. Ensuite, monsieur le maire souhaite préciser la répartition des différents postes au niveau du budget fonctionnement de la CCCA : Ordures ménagères : 42%, Social et transport : 30%, culture et école de musique : 4%, divers : 24%.

Monsieur le maire précise que les habitants de Macot La Plagne profitent de l'ensemble de ces services (Collecte des ordures ménagères, EPHAD, crèche...) financés par l'ensemble du canton. Il rappelle par exemple que la déchetterie des Bouclets a été également prise en charge par la communauté de communes du canton d'Aime.

#### MAISON DU TOURISME

Monsieur Michel BORLET demande à monsieur Bernard AUBONNET la possibilité de pouvoir accéder aux organigrammes (avant et après l'audit) de la maison du tourisme.

Monsieur Bernard AUBONNET précise que ceux-ci seront envoyés par email.

#### CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 07 mars 2011 à 19h30 en salle du conseil municipal.

Le conseil municipal relatif au budget aura lieu le lundi 21 mars 2011 à 19h30.

#### LISTE DES MARCHÉS PUBLICS ATTRIBUÉS < 90 000 € HT

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA 10/51	Réaménagement de l'ancienne bibliothèque en bureaux administratifs			
	Lot 1 - menuiserie bois	SARL ROUSSET GAZZOLA	20 706,94 euros	24 765,50 euros
	Lot 2- mobilier	Atelier kiki	8 517,50 euros	10 186,93 euros
	Lot 3 - Cloisons sèches	Alex DUCHOSAL	4 193,00 euros	5 014,83 euros
	Lot 4 - Peinture	Alex DUCHOSAL	8 148,80 euros	9 745,96 euros
	Lot 5 - Electricité	CIRCE entreprise	10 591,00 euros	12 666,84 euros
	Lot 6 - Courants faibles	CIRCE entreprise	1 955,00 euros	2 338,17 euros
	Lot 7- Chauffage - ventilation	MONTMAYEUR et fils	17 500,00 euros	20 930,00 euros
MAPA 10/54	Création de 14 pistes de débardage sur la forêt communale de Macot	SAS BOCH et Frères	42 000,00 euros	50 232,00 euros

#### PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS EN 2011

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315011M1001	VIONNET Franck	La Perrière	extension bâtiment
07315011M1002	DUCHOSAL Jacques	Plan Gagnant	Hausse toiture et couverture terrasse

# Manifestations

# Informations

## Concours de belote

**12 mars 2011 à Partir de 20h**

organisé par le comité des fêtes de Macot La Plagne  
**salle polyvalente de Macot chef-lieu** - début du concours à 20h30.

## TÉI'M

**19 mars 2011**

5ème rassemblement de télémark à Aime 2000

## Finale de la coupe du monde de half pipe

**20 mars 2011**

Half pipe  
Plagne Bellecôte  
Epreuve en matinée  
et finale en nocturne

## Winter Urban Plagne

**13 au 15 avril 2011**

Un concept simple et efficace, un village avec des démos de culture urbaine sous « presque » toutes ses formes : essais de nouvelles glisses, customisation d'objets et 3 jours de défis techniques et déjantés lancés aux teams de riders pro. (source OPGP)

## FORUM EMPLOI

**30 mars 2011** - salle omnisports Plagne Centre  
**DE 13H A 18H** Entrée libre et gratuite.

Saisonniers, préparez votre après saison !  
Des offres d'emploi en France et à l'étranger. Des informations sur la formation, le droit et la santé.

## ANIMATIONS BIBLIOTHÈQUE

**LA PLAGNE A NE PAS MANQUER !!!**

**«OH LOUP !»**

**Jeudi 10 mars 2011 à 18h 50 minutes**

Tous publics à partir de 5/6 ans - bibliothèque  
spectacle théâtral par la compagnie «Le géant de granit.»  
ce spectacle raconte avec drôlerie l'histoire d'une louve qui cherche un nouveau chez soi.  
Entrée gratuite sous réserve de place disponible (environ 50)

**«A VOS RISQUES ET PÉRILS»**

**Jeudi 12 avril 2011 à 18h 1 heure**

Tous publics à partir de 10 ans - salle omnisports  
Par la compagnie Le cri. Un groupe d'adolescents est parachuté sur une île déserte pour participer à un jeu de télé-réalité...



## ASDER

Pour ne plus être obligé d'aller jusqu'à Chambéry quand vous souhaitez un rendez vous technique en économies d'énergies, isolation, rénovation ou construction de basse consommation énergétique et installation d'énergies renouvelables (solaire, bois):

Permanence mensuelle décentralisée de l'espace info énergie porté par l'Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables :

**Chaque 1<sup>er</sup> mardi matin du mois de 8h30 à 11h30.**  
à la sous préfecture d'Albertville.

Sur rendez vous : 04.79.85.88.50

Les conseils sont gratuits, neutres et indépendants des fournisseurs de matériels et d'énergies.

## ACCUEILLES UN ENFANT PENDANT L'ÉTÉ

Le temps des vacances est un moment propice aux échanges et aux découvertes. Dans le cadre de l'accueil familial, partagez la chaleur de votre foyer et contribuez au développement et à l'épanouissement d'un enfant de 6 à 11 ans venu d'une famille en difficulté social ou financière. Le temps des vacances est un moment privilégié pour établir avec lui un contact durable et lui permettre d'acquiescer de nouveaux repères qu'ils soient affectifs ou pratiques.

L'équipe du secours catholique vous accompagnera constamment dans cette aventure enrichissante avec l'esprit qui nous anime : respect des différences, reconnaissance des capacités de l'enfant, et discrétion sur son histoire.

Pour davantage d'informations, il vous suffit de contacter le secours catholique de Savoie :

- au 04 79 60 54 00

- mail : [sc-chambéry@secours-catholique.org](mailto:sc-chambéry@secours-catholique.org)

- adresse : Secours Catholique, 297 chemin de la martinière, 73 000 Bassens.

## RECHERCHE BÉNÉVOLES

Championnat de France de descente canoë kayak 2011  
Pour organiser ces Championnats de France ouverts aux équipes étrangères (en vue des Mondiaux 2012) qui auront lieu à la Plagne **du 12 au 17 Juillet 2011**, le comité d'organisation compte sur la participation active de nombreux volontaires qui interviendront dans tous les secteurs.

Si vous êtes intéressés pour participer à l'organisation de ces championnats, vous pouvez vous inscrire :

- par téléphone auprès de Mme Brigitte GELLOZ

06 81 46 99 46 ou par email :

**[volontaires@laplagnecanoe2012.com](mailto:volontaires@laplagnecanoe2012.com)**

- par internet : les documents d'inscription sont téléchargeables sur les sites suivants :

- **[www.laplagnecanoe2012.com](http://www.laplagnecanoe2012.com)** dans la rubrique VOLONTAIRES

- **[www.mairie-macotlaplagne.com](http://www.mairie-macotlaplagne.com)** en page accueil dans les news.